

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AMBILLY**

Séance du 12 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 9	Délibération N°398/2024
Présents : 8	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
Votants : 9	

Le vendredi 12 avril 2024 à 10h00, le Conseil d'Administration du CCAS d'Ambilly s'est réuni, salle du Conseil du Clos Babuty, sous la présidence de Monsieur le Vice-Président, Laurent GILET.

Date de la convocation : 28/03/2024

Présents ou représentés :

M. Guillaume MATHELIER, M Laurent GILET Mme Christiane GROS, Mme Bertilla LE GOC, Mme Rabia HADDADI, M Roland MARTIN, M André BURNIER, M Giuseppe SCARIATI, Mme Hélène VIGNAGA.

Absents :

Pouvoirs :

M Guillaume MATHELIER a donné pouvoir à Laurent GILET

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Social N°398/2024 : Approbation du Budget Primitif 2024

Monsieur le Président expose,

Le projet de budget primitif 2024 est conforme aux orientations budgétaires fixées par les membres du Conseil d'Administration lors du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Conseil d'Administration du CCAS du mercredi 27 mars 2024.

Il est précisé que le budget est voté avec les résultats définitifs.

Equilibre du budget et évolution par rapport à 2023 :

Le budget s'équilibre grâce au versement d'une subvention par la Commune qui est maintenue afin de continuer l'accompagnement des jeunes et des seniors dans leurs parcours de vie.

Les lignes secours et aides d'urgence ont été maintenues afin de répondre au mieux aux demandes des usagers afin de faire face aux aléas de la vie.

Les recettes en investissement proviennent du report de l'excédent d'investissement 2023 et il est proposé de procéder à un virement des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de compléter les recettes nécessaires pour acquérir un véhicule électrique et sans permis pour le portage de repas alternative écologique au vélo cargo en cas d'intempéries.

Le budget s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement : 45 928.60 €
- En section d'investissement : 30 000.00 €

BUDGET PREVISIONNEL 2024 - CCAS

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 928,60 €
023-Virement à la section d'investissement	22 184,16 €
011 - Charges à caractère général	7 360,00 €
60623 - Alimentation	300,00 €
60632 - fournitures petits équipements	500,00 €
6064- fournitures non stockées	
611 - prestations de services	1 500,00 €
611 - prestations de services	5 000,00 €
6241 - Transport	60,00 €
6236 - catalogues et imprimés	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	1 100,00 €
Amortissements	1 100,00 €
65 - Autres charges gestion courante	15 284,44 €
6558 - contributions obligatoires	350,00 €
65133 - Secours d'urgence	5 000,00 €
65134 - aides	9 934,44 €

65138-Autres secours	
65748-Subvention de fonctionnement	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 928,60 €
002 - Excédent antérieur reporté	
Fonctionnement	24 128,60 €
70 - Produits des services	1 500,00 €
7031 - Concessions cimetière	1 500,00 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	
74 - Dotations et subventions	20 000,00 €
7474 - subvention commune	20 000,00 €
75 - Autres produits de gestion	300,00 €
75888 - autres produits divers	300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 000,00 €
001 - Solde d'exécution d'Inv. reporté	
21 - Immobilisations corporelles	30 000,00 €
21828 - Autres matériels de transport	30 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 000,00 €
001 - Solde d'exécution d'Inv. reporté	6 715,84 €
021- Virement de la section de fonctionnement	22 184,16 €
040 - Opérations d'ordre entre section	1 100,00 €
281848 - amortissement matériels	1 100,00 €

Compte tenu des équilibres généraux, il est proposé au Conseil d'Administration

- D'ADOPTER le budget primitif 2024.

Le Conseil d'administration,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après délibéré,

à l'UNANIMITE

Pièce jointe :

- Budget Primitif 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 074-267402998-20240412-DEL_398_2024-DE



Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil d'administration

Ambilly, le 13 avril 2024

La secrétaire de séance

Bertilla LE GOC

Le Président

Guillaume MATHELIER



Télétransmis le : 18/04/24

Publiée sur le site internet le : 23/07/24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.